



La violence conjugale

Renseignements du...

Centre national d'information sur la violence dans la famille

Au cours des quinze dernières années, parmi tous les pays du monde, c'est le Canada qui a fait le plus d'efforts pour comprendre et prévenir la violence conjugale. Nous avons fait beaucoup de progrès dans ce domaine, mais il reste encore énormément de travail à accomplir. Nous espérons que ce feuillet de renseignements *vous* aidera à prendre une part active à la prévention de la violence que peuvent subir les femmes à la maison ou au sein d'une relation de couple.

Qu'est-ce que la violence conjugale?

Il y a violence conjugale quand un homme tente de contrôler le comportement de son épouse, de sa conjointe de fait ou de sa compagne. La violence conjugale est un emploi abusif

de pouvoir, qui se sert des liens de l'intimité, de la confiance et de la dépendance entre un homme et une femme pour placer cette dernière dans un état d'inégalité, d'impuissance et d'insécurité. La violence conjugale peut prendre une ou plusieurs des formes suivantes :

Violence physique – L'homme peut gifler, frapper, bousculer, mordre ou étrangler sa conjointe, ou encore lui donner des coups de pied et la menacer ou la blesser avec une arme ou un objet. La violence physique peut conduire jusqu'à la mort.

Violence psychologique – L'homme qui a recours à la violence psychologique est souvent extrêmement jaloux. Il tente d'exercer un contrôle sur l'emploi du temps de sa femme ou sa partenaire, sur ses activités, et même

sur la façon dont elle se coiffe et s'habille. Il essaie aussi d'imposer des limites quant aux personnes qu'elle visite ou à qui elle téléphone, l'isolant ainsi progressivement de sa famille et ses amis. Une victime de violence psychologique peut aussi être harcelée sur les lieux de son travail par des appels téléphoniques ou des visites, être soumise à la destruction de ses objets favoris, se voir privée systématiquement de sexe ou d'affection et subir les menaces de suicide de son époux, partenaire ou amant. De plus, l'homme peut menacer la femme de lui enlever ses enfants. Si elle a le statut d'immigrante ou de réfugiée, il peut faire naître en elle la crainte d'être déportée.

Violence verbale – Cette forme de violence consiste à accabler constamment la femme de critiques, à la traiter de tous les noms et à l'humilier. La violence verbale se manifeste également par des reproches injustifiés, de fausses accusations d'infidélité ou d'actes sexuels, ou encore de menaces de violence contre la femme, ses enfants, ses amis, sa famille ou son animal favori.

Violence sexuelle – Il y a violence sexuelle quand la femme doit se plier à des relations intimes contre son gré ou qu'elle subit, durant l'acte sexuel, douleur ou blessure. Il peut également s'agir de violence sexuelle quand il y a transmission du VIH, du sida, ou de toute autre maladie transmise sexuellement parce que le mari ou le

partenaire refuse d'utiliser le condom, ou qu'il n'avertit pas sa compagne qu'il est, ou pourrait être, porteur d'une maladie.

Exploitation financière –

L'exploitation financière signifie que la femme ne peut avoir accès au revenu familial, qu'elle n'a pas voix au chapitre lorsqu'il s'agit de faire des achats et qu'elle ne dispose d'aucun argent pour elle-même et ce, même si les ressources financières de la famille sont suffisantes.

Violence spirituelle – La violence spirituelle concerne les cas où l'homme se moque des croyances religieuses de la femme ou les dénonce, ou lui interdit d'aller à l'église, à la synagogue ou au temple de son choix. Parfois, on enseigne aux enfants de la femme, contre sa volonté, des pratiques religieuses étrangères aux siennes.

Rappelez-vous :

- que la violence physique et sexuelle, ainsi que les menaces de violence, sont des *actes illégaux* selon le Code criminel du Canada.
- qu'il est rare que la violence conjugale soit un incident isolé. En général, elle fait partie d'un cycle d'abus ou d'actes violents, suivi d'une «lune de miel», puis d'une période de nouvelles tensions menant à un autre éclatement de violence. Ce cycle se reproduit et, avec le temps, le niveau de violence s'intensifie.

- que, quoi que l'on dise, il n'est pas rare, dans notre société, d'observer des attitudes conciliantes envers les inégalités ou même élogieuses envers la violence, surtout quand celle-ci est dirigée contre des victimes qui, dit-on, «le méritaient bien». La violence faite aux femmes par un mari ou un amant n'est en fait qu'un exemple de la violence que peut entraîner une relation entre deux personnes dont l'une n'est pas considérée comme partenaire égale. En effet, des femmes homosexuelles peuvent aussi être victimes de violence de la part de leurs compagnes quand ces dernières les dominent.
- que les femmes handicapées font souvent l'expérience d'abus semblables de la part de personnes qui leur prodiguent des soins.
- que certaines femmes signalent qu'elles sont victimes d'abus non seulement de la part de leur époux ou partenaire, mais aussi de leur belle-famille, de leurs enfants, et d'autres membres de la famille.
- que les femmes victimes de violence sont presque toujours contraintes à l'isolement par leur époux ou partenaire. Elles sont coupées de liens avec leur famille et leurs amis, et dissuadées de forger de nouvelles amitiés au travail, dans les activités paroissiales ou dans le voisinage. L'un des premiers gestes à poser lorsqu'on intervient auprès de ces personnes est souvent de les aider à sortir de leur isolement.¹

À quel point la violence conjugale est-elle répandue?

- Selon l'enquête nationale de Statistique Canada sur la violence envers les femmes, menée en 1993, trois femmes sur dix au Canada, mariées ou l'ayant été, ou vivant en union libre, ont été victimes au moins une fois d'un **acte de violence physique ou sexuelle**, proscrit par la loi, perpétré par leur partenaire actuel ou par leur ex-mari ou conjoint de fait.²
- L'an dernier seulement, plus de 200 000 femmes ont été victimes de violence physique ou sexuelle de la part de leur époux ou conjoint de fait.³
- Un tiers des victimes de ces types d'agression ont craint pour leur vie à un moment ou à un autre de leur union.⁴
- Durant la période de 1974 à 1992, une femme mariée était neuf fois plus susceptible d'être tuée par son époux que par un étranger.⁵
- Bien que les hommes puissent aussi être agressés par leur conjointe, les recherches ont démontré à maintes reprises que l'homme n'est la victime que dans moins de 10 % des cas de violence dans un couple.

Les risques de violence conjugale sont-ils plus grands pour certaines femmes que pour d'autres?

La violence conjugale peut toucher les femmes riches ou pauvres, jeunes ou âgées, travaillant à l'extérieur ou demeurant au foyer, avec ou sans handicap, lesbiennes ou hétérosexuelles. La violence conjugale se retrouve dans toutes les cultures, indépendamment des différences religieuses, politiques et régionales.

Toutefois, il existe certains éléments qui augmentent le risque de violence conjugale, en particulier de voies de fait graves, comme lorsque la femme est battue, étranglée, agressée sexuellement ou attaquée avec une arme, ou quand elle doit recevoir des soins médicaux à la suite de blessures.

- On remarque les taux les plus élevés de violence conjugale chez les **jeunes** (18-24 ans) et chez les couples mariés ou vivant en union libre **depuis moins de deux ans**.⁶ Les femmes les plus à risque d'être tuées par leur conjoint sont les épouses encore adolescentes.⁷
- Les hommes qui ont été témoins d'actes violents perpétrés par leur père contre leur mère commettent des agressions plus graves et plus fréquentes à l'endroit de leur propre femme que ceux dont les pères n'étaient pas violents.⁸

- L'**alcool** est un facteur primordial dans la violence conjugale, mais il n'y a *pas* de lien causal entre les deux. Le partenaire violent était sous l'influence de l'alcool dans un peu plus de la moitié des incidents rapportés.⁹ Si la femme subit des sévices graves, il est probable que l'agresseur ait bu avec excès.¹⁰
- C'est durant la période **suivant immédiatement la séparation** que le risque est le plus grand pour une femme d'être victime d'agression grave ou même d'être tuée par son conjoint. La plupart des homicides commis contre l'épouse surviennent quand la femme tente de briser la relation afin d'échapper au contrôle de son époux ou de son partenaire.¹¹
- Le risque que la femme soit tuée par son conjoint est huit fois plus élevé dans le cadre d'une **union libre** que dans le cadre d'un mariage.¹²

Rappelez-vous :

Que toute forme d'abus témoigne d'un effort d'exercer un contrôle. La plupart des hommes qui ont recours à la violence physique se servent également de la violence psychologique et verbale pour isoler leur femme et lui faire croire qu'elle est bonne à rien, de sorte qu'il lui est difficile de trouver de l'aide. En effet, selon l'enquête nationale sur la violence envers les femmes, presque tous les hommes qui commettent des actes très violents contre leur femme l'agressent aussi psychologiquement.

Que sait-on au sujet des «causes» de cette forme de violence?

- On a appris, au fil des ans, que l'on ne pouvait pas mettre fin à la violence conjugale simplement en éliminant la «cause», quelle qu'elle soit. La violence conjugale est une des conséquences des réalités économiques et politiques, du marché du travail et des attitudes et valeurs de la société qui tendent à dévaloriser la femme par rapport à l'homme.
- Selon certaines études, les hommes qui pensent avoir le droit de contrôler la vie de leur partenaire (par exemple, décider pour elle si elle peut travailler à l'extérieur ou sortir en soirée avec des amis) sont plus enclins que d'autres à infliger de mauvais traitements à leur femme.¹³
- Les recherches démontrent aussi qu'un partenaire aura davantage recours à la violence physique durant le mariage si ses amis croient que le rôle de chef de famille est réservé à l'homme et approuvent qu'un homme gifle sa femme pour la discipliner.¹⁴
- Les femmes contre qui s'exerce une discrimination supplémentaire parce qu'elles sont lesbiennes, handicapées, âgées ou membres d'une minorité ethnique, sont d'autant plus touchées par les attitudes et les valeurs qui humilient et rabaisent les femmes parce que ces attitudes ou valeurs tendent à accentuer les inégalités qu'elles subissent déjà, jour après jour. Afin de contrer la violence, nous

devons tous travailler à changer ces attitudes et ces valeurs, ainsi que les structures qui portent à fermer les yeux sur les injustices et les abus de pouvoir, et même à les excuser.

Quels sont les «coûts» de la violence conjugale?

- La violence conjugale n'est *pas* un problème strictement individuel. En effet, *elle nous concerne tous*. Elle reflète la tendance, fondée sur certaines réalités économiques et sur certaines valeurs et attitudes sociales, à manquer d'égard envers la femme et à la considérer comme étant inférieure à l'homme.

Les «coûts» pour les femmes victimes de violence :

- Dans près de la moitié (45 %) des cas de violence conjugale rapportés, la femme a subi des lésions corporelles. Les types de blessures les plus fréquents étaient les meurtrissures (90 %); venaient ensuite les coupures, les égratignures, les brûlures (33 %), les fêlures (12 %) et les fractures (11 %).¹⁵
- Près de 10 % des femmes ayant été blessées ont affirmé avoir souffert de lésions internes et avoir subi une fausse couche.¹⁶
- Dans de nombreux cas de violence conjugale, la femme subit des blessures suffisamment graves pour exiger des soins médicaux. Selon l'enquête nationale sur la violence envers les femmes, quatre femmes

sur dix (ce qui représente plus de 500 000 femmes) blessées par leur conjoint ont consulté un médecin ou une infirmière.¹⁷

- Les femmes victimes d'agression sont également marquées sur le plan psychologique. Bon nombre d'entre elles ont rapporté être déprimées ou angoissées, avoir peur, avoir perdu l'estime de soi, être méfiantes et éprouver des difficultés dans leurs rapports avec les hommes.¹⁸
- Un quart des femmes qui ont connu un partenaire violent déclarent consommer ou avoir consommé de l'alcool, des drogues ou des médicaments en pensant que cela les aiderait à faire face à la situation.¹⁹
- Dans presque le tiers des cas de violence physique ou sexuelle, la femme a dû s'absenter de son travail ou interrompre ses activités habituelles.²⁰
- Certaines femmes subissent des actes de violence toute leur vie. L'on sait aujourd'hui que de nombreux cas d'agression envers les femmes âgées ne sont en fait qu'un prolongement de la violence conjugale dont elles ont été victimes plus jeunes.
- **N'oublions pas que la violence conjugale peut entraîner la mort. Certaines femmes sont assassinées. D'autres succombent à leurs blessures ou meurent (ou mourront) du sida.**

Les «coûts» pour les enfants :

- Les enfants qui assistent à des scènes violentes à la maison risquent davantage de se retrouver dans une relation de violence à l'âge adulte. L'enquête nationale de Statistique Canada a révélé que dans 40 % des cas de violence conjugale, incluant le mariage et l'union libre, les enfants avaient été témoins d'agression à l'endroit de leur mère. Dans plus de la moitié de ces cas, les enfants avaient assisté à des scènes de violence grave au cours desquelles la mère avait subi des sévices corporels et souvent craint pour sa vie.²¹
- Il y a lieu de croire que dans les foyers avec violence, les enfants aussi risquent d'être victimes de violence physique ou d'exploitation sexuelle.²²
- Il est possible que certains enfants issus de familles violentes souffrent d'agression psycho-émotive ou soient privés de soins, parce que leurs parents sont incapables d'assumer leur rôle avec le calme, l'énergie et la tendresse nécessaires.
- Les enfants qui grandissent au sein d'une famille violente peuvent avoir tendance à recourir à la violence pour résoudre les problèmes.²³
- À cause de la violence, ces enfants peuvent parfois perdre un de leurs parents, ou même les deux, s'il survient un décès ou une grave infirmité. De plus, les enfants peuvent être placés en foyer d'accueil par un organisme de protection de la jeunesse.

Les «coûts» pour le partenaire agressif :

- Un homme qui fait usage de violence risque d'avoir un casier judiciaire et de perdre son emploi, ou d'avoir peu de chances de se retrouver du travail.
- Beaucoup d'agresseurs ont peu d'estime de soi, et éprouvent de la frustration et des remords en rapport avec leurs actes.²⁴

Les «coûts» pour la société :

- Nous payons cher, en tant que société, la tendance à tolérer la violence faite aux femmes. Au seul chapitre des coûts de santé, les blessures et les maladies chroniques liées à la violence se chiffrent à environ un milliard de dollars par année.²⁵
- Les femmes victimes de violence sont également plus sujettes aux accidents, ainsi qu'aux pertes de concentration et de productivité au travail.
- Quand des enfants sont trop perturbés pour apprendre ou se développer normalement, quand des adultes victimes de violence sont incapables d'atteindre leur plein potentiel, ou quand la qualité de vie au sein des familles et de la communauté est considérablement réduite, nous incurons des coûts sociaux.²⁶

Que peut-on faire?

Pour prévenir la violence conjugale, *chaque* personne doit faire sa part. Voici quelques façons d'apporter une contribution :

1. *Renseignez-vous sur ce qui se fait dans votre communauté.*

Vous pouvez d'abord consulter votre annuaire téléphonique. Les numéros de téléphone des refuges d'urgence pour femmes, des centres d'aide aux victimes ainsi que des services d'écoute téléphonique d'urgence apparaissent au début des annuaires de la majorité des villes du Canada.²⁷

2. *Demandez-vous s'il y a une victime de violence parmi les personnes que vous connaissez bien.*

Nous avons appris par l'enquête nationale sur la violence envers les femmes que c'est surtout auprès d'amis, de voisins et de membres de leur famille que les victimes cherchent de l'aide et du soutien. Cependant, nous avons découvert également que de nombreuses femmes (près du quart de celles qui ont subi des actes de violence) n'ont jamais parlé de leur situation à qui que ce soit.²⁸ Si vous soupçonnez ou êtes persuadé qu'une personne est victime d'agression :

- soyez à l'écoute; ne mettez pas en doute ce qu'elle vous dit; dites-lui qu'elle n'est pas seule;

- apportez-lui votre soutien moral sans la juger;
- donnez-lui le temps de prendre ses propres décisions, de faire face à ses obligations quotidiennes;
- informez-vous des services auxquels elle peut faire appel, et mettez-la au courant;
- aidez-la à voir les bons côtés d'elle-même et de ses enfants;
- sachez ne pas trahir sa confiance;
- discutez avec elle des moyens d'assurer sa sécurité et celle de ses enfants.

3. Collaborez à l'organisation d'ateliers de sensibilisation dans votre milieu de travail ou par l'entremise de votre organisation religieuse, de votre club social ou de toute autre association. Vous pouvez obtenir des dépliants et des idées sur la façon d'organiser ces séances en vous adressant au Centre national d'information sur la violence dans la famille (voir à la page 9).

4. Comme parent, vous pouvez *enseigner à vos enfants à accorder de la valeur aux contributions, aux droits et aux responsabilités de tout individu*, quels que soient son sexe, son âge, son origine, sa culture ou son handicap.

5. Demandez-vous si vous êtes victime de violence. Posez-vous d'abord les questions suivantes :

- Votre conjoint critique-t-il sans arrêt votre apparence, votre comportement, ou encore ce que vous dites ou ce que vous portez?
- Votre conjoint vous accable-t-il souvent d'injures ou d'insultes?
- Avez-vous l'impression que vous ne pouvez aller voir vos parents et vos amis sans en demander la permission?
- Sentez-vous que, quoi que vous fassiez, c'est toujours vous qui avez tort?
- Avez-vous la fâcheuse impression que vous agissez toujours avec précaution, pour éviter la dispute?
- Quand vous rentrez tard, votre conjoint vous harcèle-t-il de questions au sujet de vos fréquentations?
- Votre conjoint est-il jaloux à un point tel qu'il vous accuse sans cesse d'avoir des liaisons amoureuses?
- Votre conjoint a-t-il menacé de vous faire du mal ou de s'en prendre à vos enfants si vous le quittez?
- Votre conjoint vous oblige-t-il à avoir des relations sexuelles avec lui, même si vous n'êtes pas consentante?
- Votre conjoint a-t-il menacé de vous frapper?
- Votre conjoint vous a-t-il déjà poussée, bousculée ou giflée?²⁹

Si vous avez répondu par l'affirmative à l'une ou à plusieurs de ces questions, il se peut que vous soyez victime de

violence. Vous pouvez utiliser, au besoin, les services d'aide énumérés ci-après.

Où peut-on obtenir des services d'aide?

(Les numéros de téléphone apparaissent dans les premières pages de votre annuaire téléphonique)

- Maison de transition ou d'hébergement
- Service de police
- Centre de détresse ou d'aide morale
- Centre pour victimes d'agression sexuelle
- Organismes de services sociaux

Pour en savoir plus

Le Centre national d'information sur la violence dans la famille peut vous fournir une liste des publications que vous pouvez obtenir sans frais. Le Centre national peut aussi vous renseigner sur les films et les vidéocassettes sur la violence conjugale que l'on peut emprunter gratuitement auprès des librairies ou à un coût minime auprès des bureaux régionaux de l'Office national du film.

Quelques publications disponibles au Centre national :

Maisons de transition et d'hébergement pour femmes victimes de violence au Canada. On a répertorié dans ce livre

plus de 300 refuges, maisons de seconde étape et maisons de transition, ainsi que leurs numéros de téléphone.

Il existe plus de 100 programmes de traitement canadiens pour agresseurs. Le ***Répertoire canadien des programmes de traitement pour les hommes violents envers leur conjointe*** contient une brève description du programme et le nom d'une personne à contacter.

La violence conjugale et le milieu de travail : en voie de changement. Ce guide renferme des idées à l'intention des personnes qui désirent sensibiliser les gens de leur milieu de travail à la question de la violence conjugale.

Il est indispensable, dans un pays aussi diversifié que le Canada, d'être conscient des besoins spécifiques et des expériences de vie des femmes autochtones et de celles qui font partie d'une minorité ethnique. On peut trouver au Centre national plusieurs publications qui traduisent la pensée et la sagesse de ces femmes, qui peuvent nous enseigner beaucoup de choses.

Quelques exemples d'autres sources d'information :

On peut obtenir le livre ***Taking Action: A Union Guide to Ending Violence Against Women***, en s'adressant à :
The Women's Research Centre,
101-2245, West Broadway, Vancouver
(Colombie-Britannique) V6K 2E4.

La Fédération canadienne des enseignantes et enseignants a publié ***Pouce : la prévention en milieu scolaire de la violence faite aux femmes*** dans le but de renseigner les élèves du niveau préscolaire jusqu'au secondaire 5 sur les différentes formes de violence conjugale et sur les attitudes qui suscitent cette violence. Vous pouvez commander cette publication à la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants, 110, avenue Argyle, Ottawa (Ontario) K2P 1B4.

Pour nombre de femmes, la spiritualité s'avère indispensable pour survivre et accéder à une nouvelle existence exempte de violence. Le Conseil des églises pour la justice et la criminologie a conçu deux trousseaux d'information qui soulignent l'importance des valeurs spirituelles de la personne et du groupe pour mieux comprendre la violence et la prévenir. Ces trousseaux ont pour objet d'aider au développement des types de relations et de communautés auxquelles nous aspirons. Il est possible de se les procurer en composant le 1-613-563-1688, ou en adressant une demande écrite au Conseil des églises pour la justice et la criminologie, 507, rue Bank, Ottawa (Ontario) K2P 1Z5.

Renvois

1. Denham, Donna et Joan Gillespie. *La violence conjugale et le milieu de travail : en voie de changement* disponible au Centre national d'information sur la violence dans la famille.
2. Rodgers, Karen, Résultats d'une enquête nationale sur l'agression contre la conjointe, *Juristat*, n° de catalogue 85-002, vol. 14, n° 9, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, Ottawa, Canada, mars 1994.
3. Ibid.
4. P. 8, op. cit.
5. P. 1, Wilson, Margo et Daly, Martin, Les homicides entre conjoints, *Juristat*, vol. 14, n° 8, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, Ottawa, Canada, mars 1994.
6. Rodgers, Karen, Résultats d'une enquête nationale sur l'agression contre la conjointe, *Juristat*, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, Ottawa, Canada, mars 1994.
7. P. 2, Wilson, Margo et Daly, Martin, Les homicides entre conjoints, op. cit.
8. Ibid.

9. P. 7, Rodgers, Karen, Résultats d'une enquête nationale sur l'agression contre la conjointe, op. cit.
10. P. 10, Johnson, Holly, Risk Factors Associated with Non-Lethal Violence Against Women by Marital Partners.
11. P. 1 et p. 6, Wilson, Margo et Daly, Martin, Les homicides entre conjoints, *Juristat*, vol. 14, n° 8, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, Ottawa, Canada, mars 1994. Voir aussi p. 4, Johnson, Holly, Risk Factors, op. cit.
12. P. 1, Wilson, Margo et Daly, Martin, Les homicides entre conjoints et Johnson, Holly, Risk Factors Associated with Non-Lethal Violence Against Women by Marital Partners, Centre canadien de la statistique juridique, document présenté à la conférence annuelle du *Homicide Research Working Group*, tenue les 12-15 juin, 1994, à Atlanta, en Georgie.
13. P. 33 et p. 45, DeKeseredy, Walter S. et Kelly, Katherine, Woman Abuse in University and College Dating Relationships: The Contribution of the Ideology of Familial Patriarchy, *The Journal of Human Justice*, vol. 4, n° 2, printemps, 1993.
14. Smith, Michael, Male Peer Support of Wife Abuse: An Exploratory Study, *Journal of Interpersonal Violence*, décembre 1991.
15. P. 8, Rodgers, Karen, Résultats d'une enquête nationale sur l'agression contre la conjointe, op. cit.
16. P. 8, ibid.
17. P. 9, ibid.
18. P. 10, ibid.
19. P. 11, ibid.
20. P. 9, Rodgers, Karen, op. cit.
21. Ibid.
22. P. 32, MacLeod, Linda, *Pour de vraies amours — Prévenir la violence conjugale*, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, Ottawa, Canada, 1987.
23. P. 33, MacLeod, Linda, op. cit.
24. P. 34, MacLeod, Linda, op. cit.
25. Day, Tannis, *Costs of Violence Against Women*, preliminary results, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1994.
26. P. 3, Alberta Social Services and Community Health, Office for the Prevention of Family Violence, *Alberta's Special Report on Family Violence: Ideas for Action*, Edmonton, Alberta, 1985.
27. Les numéros pour les appels d'urgence (incluant les numéros des services offerts aux femmes victimes de violence) sont publiés dans les premières pages de la plupart des annuaires téléphoniques au Canada.

28. P. 20, Rodgers, Karen, Résultats d'une enquête nationale sur l'agression contre la conjointe, *Juristat*, vol. 14, n° 9, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, Ottawa, Canada, mars 1994.

29. Ces questions sont tirées de Prieur, Deborah et Rowles, Mary, *Taking Action: A Union Guide to Ending Violence Against Women*, p. 14, une publication conjointe de la *British Columbia Federation of Labour* et du *Women's Research Centre*, 1992.

Ce présent feuillet de renseignements a été préparé par Linda MacLeod, Consultante, Recherche en politiques, Présentations orales et Évaluation. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la violence familiale, veuillez communiquer avec :

Centre national d'information sur la violence dans la famille

Localisation postale 0201A1
Division de la prévention de la violence familiale
Direction générale de la promotion et des programmes de santé
Santé Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 1B4

Téléphone : (613) 957-2938
ou appelez sans frais : **1-800-267-1291**
Télécopieur : (613) 941-8930



ATS : (appareils de télécommunication pour malentendants) :

(613) 952-6396

sans frais : **1-800-561-5643**

Septembre 1995

Notre mission est d'aider les Canadiens et les Canadiennes à maintenir et à améliorer leur état de santé.

Santé Canada

